

	<p align="center">REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE</p> <p align="center">Critère 5 : Condition d'information du public sur l'offre de formation, les délais d'accès et les résultats obtenus</p>	<p>Critère 5.1: Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite ou supervisée pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire</p> <p align="right">Mise en pratique : 06/02/2018 Page 1/1</p>
---	---	--



Si les conditions le permettent, nous proposons la conduite accompagnée lors de la prise d'information de nos futurs apprenant.

Si des difficultés sont rencontrées au cours de la formation d'un élève pouvant faire la conduite supervisée, nous lui proposons. Il n'est pas dans notre intérêt de le surcharger en heure de conduite

